

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire**

NOMBRE DE CONSEILLERS	DATE DE CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
En exercice 84	12 mai 2017	22 mai 2017
Quorum 69		
Votants 81		
Suffrages exprimés : 81		

**Séance du 31 mai 2017**

N°170531-19

L’an deux mil dix-sept, le 31 mai à 19 h 00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, en l’Hôtel de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Gérard COLIN, Président,

Etaients présents :

MM Patrick BARTHÉLÉMY, Maurice BEAUFILS, Rémy BELLANGER, Dominique BELTRAME, Chantal BERTEAU, Pierre-Luc BILLIEZ, Jean-François BOQUET, BOULARD Didier, André-Pierre BOURDON, Luc BREANT, Bertrand CARPENTIER, Raymond CARPENTIER, Philippe CARREIN, Jean-Louis CHAUVENSY, Jacques CHEVALLIER, Jean-Claude CLAIRE, Gérard COLIN, Jean-Michel COLOMBEL, Odile COUROYER, Stéphane DEGREMONT, Claude DESAEGER, Jérôme DOUILLET, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Isabelle DUJARDIN (Thiouville), Annie DUMENIL, ETIENNE Philippe, Thierry FABAREZ, Patrice FAUCON, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Stéphane FOLLIN, Gérard FOUCHÉ, Daniel FREBOURG, Jean-Marie GEORGES, Laurent GODEFROY, Christine GROUT-LIMARE, Françoise GUILLOT, Brigitte HATTON, Pierre-Yves JEGAT, Hervé JOLLY, Pascal LARGILLET, Jacques LEBALLEUR, Agnès LEDUC, Jacques LEFRANCOIS, Yves LEFRIQUE, Daniel LEGROS, Didier LEMAISTRE, Jérôme LHEUREUX, Michel LIEURY, Jean-Louis LUYPAERT, Françoise MARIE, Paul MENARD, Sylvain MONNIER, Benoît MOREAU, William MOUCHE, Hervé MOUQUET, Yvon PESQUET, Régis PETIT, Alain POILVE, Joël SALLE, Daniel SEIGNEUR, Pascal VANIER, Marie-Pierre VASLIN, Michel VIARD, Patrick VICTOR et René VIMONT.

Etaients absents représentés par le suppléant :

M. Philippe DUFOR représenté par M. Bernard LEVASSEUR  
M. Alain LETARD représenté par Mme Valérie MORSSALINE

Etaients absents excusés avec pouvoir :

M. Jean-François ALIGNY a donné pouvoir à Mme Valérie MORSSALINE  
M. Hubert BUQUET a donné pouvoir à M. Didier LEMAISTRE  
Mme Christine CHANGEUX a donné pouvoir à M. René VIMONT  
Mme Dominique CHAUVEL a donné pouvoir à M. Alain POILVE  
M. Jean-Marc COPPENS a donné pouvoir à Mme Christine GROUT-LIMARE  
Mme Isabelle DUJARDIN (Saint Valery en Caux) a donné pouvoir à M. Joël SALLE  
M. David LAMBION a donné pouvoir à M. Jean-Claude CLAIRE  
M. François-Pierre LECLUSE a donné pouvoir à Mme Annie DUMENIL  
M. Nicolas MOLETTE a donné pouvoir à M. Pascal LARGILLET  
M. Michel SERY a donné pouvoir à M. Jérôme DOUILLET  
M. Olivier TASSEL a donné pouvoir à M. Gérard COLIN  
M. Jean-Pierre THEVENOT a donné pouvoir à M. Pierre-Yves JEGAT

Absents :

- M. Enrick DEBRABANDERE et Mmes Justine MORTELECQUE, Aurore RAUCH

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Yvon PESQUET a été élu secrétaire de séance.

\*\_\*\_\*\_\*

**Objet :**

**FINANCES – Affectation du résultat 2016 – Budget Zones industrielles**

**N°19**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 avril 2017 portant extension du périmètre de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre avec l'adhésion des communes de Criquetot-le-Mauconduit et Vinnemerville à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017,

Vu l'arrêté préfectoral du 3 avril 2017 portant modification des compétences de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Vu l'arrêté préfectoral n°76-2016-11-25-004 du 25 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Au regard de l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire doit procéder à l'affectation des résultats du compte administratif 2016.

Considérant les résultats de clôture 2016 du budget Zones Industrielles :

<b>Résultat de clôture 2016 de fonctionnement :</b>	<b>424 379.49 €</b>
<b>Résultat de clôture 2016 d'investissement :</b>	<b>829 381.68 €</b>

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

<i>RAR en dépenses pour un montant de :</i>	<b>82 819.26 €</b>
<i>RAR en recettes pour un montant de :</i>	<b>0.00 €</b>

*L'excédent de financement cumulé s'élève donc à la somme de :* **746 562.42 €**

La commission des finances en date du 10 mai 2017 a émis un avis favorable sur la présentation générale des comptes administratifs.

Le bureau élargi en sa séance 18 mai 2017 a émis un avis favorable.

**Le Conseil Communautaire,  
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **accepte d'affecter le résultat de l'exercice 2016 du budget Zones Industrielles comme suit :**

<b>AFFECTATION DU RESULTAT</b>	
<b>- Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé :</b>	<b>0.00 €</b>
<b>- Ligne 001 Excédent d'investissement reporté :</b>	<b>829 381.68 €</b>
<b>- Ligne 002 Excédent de fonctionnement reporté :</b>	<b>424 379.49 €</b>

Pour extrait certifié conforme,  
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour le Président  
empêché

Le Vice-Président

Jérôme LHEUREUX



Le Président,

Gérard COLIN

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le tribunal administratif de Rouen peut-être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture du Département de Seine-Maritime
- date de sa publication et/ou de sa notification

Dans ce même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,  
Le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° 19 - Séance du 21/05/17 est exécutoire.  
Date de réception en Sous-Préfecture : 08/06/17  
Date de publication : 08/06/17



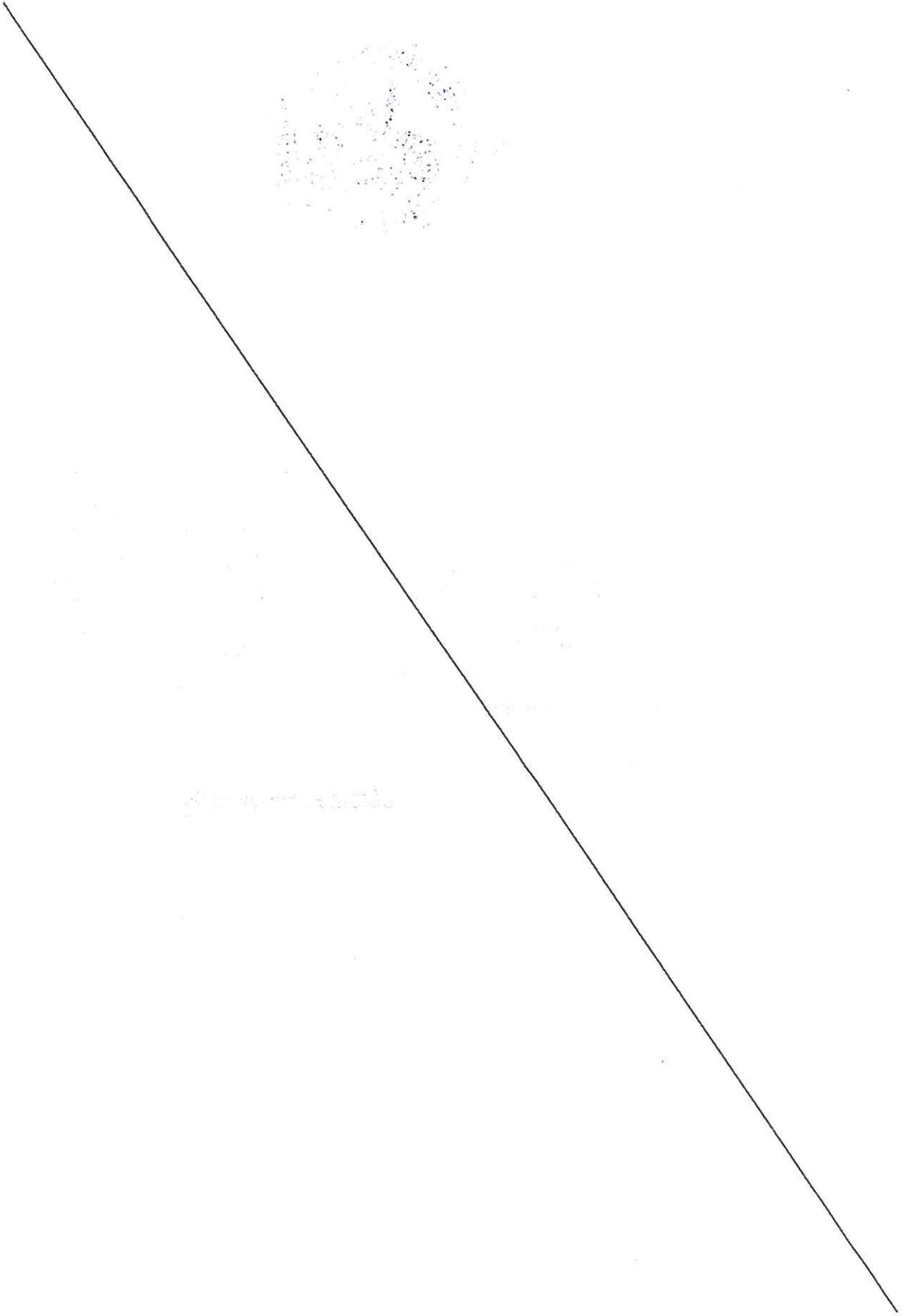
G. COLIN

Pour le Président  
empêché,  
Le Vice-Président

*ps*

Jérôme LHEUREUX

Accusé de réception en préfecture  
076-247600380-20170531-170531-19-DE  
Date de télétransmission : 08/06/2017  
Date de réception préfecture : 08/06/2017



Handwritten text, possibly a signature or date, located in the lower-middle section of the page. The text is faint and difficult to decipher.